

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_085

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DON PAR L'ASSOCIATION
"L'ART POUR LA CITÉ" DE
LA SCULPTURE
« CHORÉGRAPHIE » DE
JEAN-FRANÇOIS HAMELIN

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

202103-D2021-085-DE

Rapport de : Frédéric JOUBERT

Jean François HAMELIN est un artiste sculpteur reconnu mondialement. Il a longtemps vécu à Caluire et Cuire où se trouvait son atelier.

En février 1991, en concertation avec la Ville de Caluire et Cuire, l'Association « L'Art pour la Cité » a acquis le marbre « Chorégraphie » du sculpteur Jean-François HAMELIN pour le mettre à la disposition de la Ville afin d'agrémenter l'espace public du nouvel Hôtel de Ville.

Cette mise à disposition a été réalisée dans le cadre d'une convention qui est restée en vigueur jusque-là.

Le marbre est aujourd'hui installé aux abords de la Médiathèque Bernard Pivot.

L'association, mettant un terme à sa politique de mécénat, a fait connaître par courrier à la Ville son souhait de transformer la convention de prêt qui la lie à la commune en une donation définitive. La valeur de ce don est estimée à 40 000 euros.

En contrepartie, l'association demande à la Ville de maintenir l'œuvre dans l'espace public en faisant figurer, comme aujourd'hui, le nom de l'artiste et celui du donateur.

Conformément aux articles L.2541-12 alinéa 8 et L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient la compétence du Conseil Municipal pour accepter les dons et legs, et compte tenu de l'intérêt que présente l'œuvre du sculpteur Jean François HAMELIN pour la Ville de Caluire et Cuire,

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ACCEPTER le don fait par l'Association L'Art pour la Cité de l'œuvre « Chorégraphie » de Jean-François Hamelin ;

- DE DIRE que la Ville prendra en charge les frais éventuels liés à ce don.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

21 OCT 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.